LA PASSERELLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N° 122 - AUTOMNE 2019

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Sécheresse	4
Les travaux du Conseil municipal	5
État-civil	10
Sortie du Pays Dunois	11
Aménagements et sécurisation du Bourg	12
Assainissement collectif	13
Ramassage des déchets ménagers	14
L'hommage à Pierre Dhéron	15
L'été en images	16
Opération 1000 arbres pour la Creuse	18
Atlas de la biodiversité	18
Le cimetière s'enherbe	20
La page des villages : Le Puychevalier	22
La page des écoliers	24
Bilan de la saison touristique	25
L'ACCA communique : la leptospirose	26
La vie des associations	27
Calendrier des manifestations	32

Mairie de La Celle Dunoise
1, Route des Peintres
23800, La Celle Dunoise
Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29
Courriel : mairie@lacelledunoise.fr

Le site internet de la Celle Dunoise est mis à jour régulièrement avec de nouvelles informations. Soyez nombreux à nous rendre visite :
http://www.lacelledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 5 décembre.

Directeur de la publication : Claude Landos

Comité de rédaction : Responsable : Ghislaine Cerclay
Membres : Isabelle Évrard, Josiane Garnotel, Catherine Godin, Michel Minaret.

Le mot du Maire

Aujourd'hui, je vais vous parler de ma tristesse et de ma colère …

Tristesse après le décès tragique de notre collègue Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, dans le département du Var, qui est mort écrasé par une voiture alors qu'il voulait empêcher une décharge sauvage dans sa Commune.

La Celle Dunoise, ainsi que de nombreuses Communes, a mis son drapeau en berne par respect et solidarité.

Colère car nous ne sommes pas à l'abri d'un tel drame.

Souvenons nous des dépôts de sacs de cadavres de volailles qui ont été jetés à maintes reprises dans notre Commune, à proximité du Pont de l'Enfer. Et les délinquants courent toujours...

Et actuellement nous sommes confrontés à d'autres délinquants qui jettent des sacs de couches et protections souillées dans la rivière. Est-ce de l'inconscience ou de la provocation ?

C'est bien sûr répréhensible, mais c'est aussi de l'inconscience. La nature n'est pas capable de digérer de tels déchets qui vont polluer en aval avec des risques sanitaires. Merci à tous ceux qui pourront aider à faire cesser de tels agissements.

Nous sommes conscients des difficultés actuelles à gérer les déchets et ordures ménagères, un schéma départemental existe, qui est perfectible et des déchetteries nous sont ouvertes à Dun et Guéret.

Dans la tristesse, je vais aussi vous parler de notre Comcom Monts et Vallées Ouest Creuse qui a explosé durant l'été suite au rendu de la décision du Tribunal de Limoges. De nombreux Maires sont déçus et découragés que deux années de collaboration soient ainsi anéanties, avec des projets à reprendre ou à annuler et les pertes financières que cela va représenter. Un Comité de pilotage travaille à reconstruire une collaboration sur les anciens périmètres des Comcom.

La sécheresse a frappé et frappe toujours notre Commune et la Creuse. Notre fragilité est manifeste. La Commune, après rencontre des agriculteurs et éleveurs, a interpellé la Préfecture et demandé des aides.

Des propositions ont été faites pour répondre à cette problématique et déjà un nouvel accès à l'eau de la rivière a été validé à Marseuil avec des fonds communaux.

Pour revenir à l'eau et à la rivière, le 15 Août, une brèche s'est ouverte entre le barrage de la cartonnerie et la berge, propriété de la Commune, vidant la retenue au dessus et la baignade en particulier. Les ragondins aidés des écrevisses, de l'érosion naturelle et de la sécheresse, sont en grande partie responsables de la sape de la berge.

Après les mesures d'urgence et la disponibilité de nos entreprises communales (qu'elles en soient remerciées chaleureusement) des échanges ont eu lieu avec les entreprises et la cartonnerie. Des solutions cohérentes semblent en voie d'être trouvées et nous espérons qu'elles seront mises en œuvre très rapidement. Bien entendu, les administrations ont été contactées afin de gérer au mieux et en toute légalité le problème.

Heureusement, de nombreuses autres nouvelles, positives, vont parsemer cette Passerelle avec toutes les animations de l'été, tout le bénévolat et les associations qui ont travaillé à l'accueil et aux divertissements de tous dans tous les domaines : jeux inter-villages, expositions, concerts, repas, marché nocturne, courses et activités sportives, théâtre, photos, peinture, sculpture, feux d'artifices, fête foraine...

Notre Commune a rayonné bien au-delà de son environnement proche et a montré son attractivité, source de maintien de ses commerces, de ses services et de sa population.

Une pensée très positive pour nos restaurateurs, maintenant au nombre de trois qui ont encore fait cette année l'impossible pour nous servir et nous faire passer des bons moments, à nos employés communaux titulaires et saisonniers dans l'animation et le tourisme qui ont permis le bon déroulement de l'accueil, des renseignements et de l'entretien de nos espaces, avec de nombreuses félicitations et encouragements de tous.

Merci à tous les bénévoles pour leur investissement, leurs idées et leur dévouement.

Claude Landos

Sécheresse

L'arrêté n° 23-2019-07-10-003 est prorogé jusqu'au 31 octobre 2019, portant le département de la Creuse en zone de crise.

Au regard de la situation hydrologique observée mi-août et notamment la baisse générale et rapide des débits des cours d'eau ; de l'absence de recharge suffisante des eaux souterraines qui sont actuellement à des niveaux bas ; du déficit pluviométrique depuis le mois d'octobre 2018 et des perspectives pluviométriques qui ne permettent pas d'envisager un retour à la situation hydrologique et hydrogéologique normale rapidement.

Afin d'anticiper les situations de pénurie d'eau en vue de maintenir les usages prioritaires des ressources en eau que sont l'alimentation en eau potable, la défense contre les incendies, l'abreuvement du bétail et la préservation des écosystèmes aquatiques, et dans le contexte actuel de raréfaction de ces ressources, d'assurer une juste répartition des eaux et de préserver leur qualité, les mesures suivantes sont à respecter :

- Lavage des véhicules interdit en dehors des stations de lavage spécialisées, sauf impératif sanitaire ou technique.
- Lavage et nettoyage des voiries, terrasses, balcons, façades qui ne font pas l'objet de travaux interdit sauf impératif sanitaire.
- Arrosage et irrigation interdits entre 8h et 20h.
- Alimentation des fontaines en circuit ouvert interdite.
- Remplissage des piscines collectives ou privées interdit sauf chantier de construction et renouvellement partiel pour impératif sanitaire et technique.
- Pas de restriction à l'abreuvement direct ou indirect du bétail à partir d'un cours d'eau ou nappe naturelle mais il est conseillé d'essayer d'y trouver des solutions alternatives.
- Pour toutes les autres activités agricoles, industrielles ou commerciales, limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire.

Le non-respect de ces prescriptions est passible de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5e classe.

Les travaux du Conseil municipal

Séance du 6 juin 2019

PRÉSENTS *: MM. Claude Landos, Pascal Lemaître, Mme Catherine Godin, MM. Michel Minaret, Cathal Quigg (arrivé à 20h50), Laurent Barrège (parti à 22 heures), Nicolas Deuquet, Alain Serret.*
ABSENTS EXCUSÉS *: Mme Ghislaine Cerclay, M. Sylvain Mauchaussat, Mme Isabelle Evrard.*
ONT REÇU PROCURATION *: M. Nicolas Deuquet de Mme Isabelle Evrard, M. Alain Serret de Mme Ghislaine Cerclay.*
Madame Catherine Godin a été désignée secrétaire de séance.
Le compte- rendu de la séance de conseil municipal du 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.
Points à rajouter à l'ordre du jour : Atlas de la biodiversité communale convention de partenariat, Bail « au poney qui tousse » question des charges, problème des chats errants.

1) Personnel communal :

- Demande de temps partiel à 90% d'un agent

Une demande a été formulée par un agent afin de bénéficier d'un temps partiel afin de libérer une journée entière pour la garde de ses enfants (en l'occurrence le mercredi). Le Comité technique a été saisi et a donné un avis favorable sur le projet d'institution et modalités d'exercice du temps partiel au sein de la collectivité. Le Conseil vote les conditions d'application du temps partiel pour les agents communaux telles que décrites dans la proposition qui a été faite au comité technique.
S'agissant de la demande de l'agent, il conviendra de réunir tous les agents du service afin d'organiser au mieux le nouveau fonctionnement et répartir ses jours et horaires de travail.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté à l'unanimité

- Création d'emploi - Recrutement d'un agent au service technique

A l'heure actuelle il existe un emploi permanent au service technique vacant depuis le départ en retraite de l'agent qui tenait ce poste.

La charge de travail du service technique durant l'hiver ne permet pas de proposer ce poste de 35 heures à l'agent saisonnier régulièrement employé pour les travaux d'été.

D'où l'obligation de supprimer ce poste après avis du Comité technique (prochaine session le 26/09/19).

Il serait possible de créer un poste à 26h15 minutes par semaine qui représente la moyenne entre 6 mois à 17h30 minutes et 6 mois à 35h00.

Cette création de poste ne peut être qu'un poste de fonctionnaire (dans un premier temps au niveau stagiaire) car il n'est pas possible d'embaucher un contractuel sur un emploi permanent si le contrat comporte un nombre d'heure supérieur à un mi-temps. Afin de ne pas rompre le service durant la haute saison et

afin de respecter les deux mois de publicité légale. Le poste est soumis à publicité qui sera suivi du choix de l'agent recruté. il faudrait faire la déclaration au plus vite.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

- Emploi saisonnier pour animations estivales

Location de vélos : Cette animation depuis longtemps réclamée entraîne l'obligation de créer un emploi saisonnier dont les missions principales seront de louer les vélos mais aussi de présenter les différents matériels des activités sport et nature tels par exemple que le tapis de glisse...!

Une fiche de poste a été créée et les horaires suivants correspondant à 35h00 par semaine ont été adoptés : 8h00-12h00 14h10-18h00.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

- Centre de gestion de la FPT de la Creuse : adhésion au service de remplacement

La commune a l'obligation d'adhérer au service de remplacement du centre de gestion afin de bénéficier de l'aide de celui ci pour trouver un remplaçant pour un agent absent.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

2) <u>Finances budget</u> :

***- Subventions* :**

Le conseil étudie et vote les subventions du budget principal ainsi que celles auparavant octroyées par le CCAS. Les demandes reçues non conformes feront l'objet d'un courrier au demandeur précisant les règles d'attribution. Les associations qui n'ont pas envoyé de demande ne seront pas relancées. Deux associations celloises qui ont envoyé tardivement leurs dossiers feront l'objet d'un vote au prochain conseil si leur demande est conforme aux règles.

Le conseil vote : subventions votées une par une

***- Redevances d'occupation du domaine public* :**

Pour l'utilisation des espaces pour les réseaux téléphoniques et électriques Nous devrions recevoir la somme de 2685€. Il faut un vote formel.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

- ***Création d'une régie temporaire pour l'encaissement des locations des vélos*** :

Proposition d'une régie tenue par l'agent d'animation avec l'agent d'accueil comme régisseur suppléant.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

- ***Etat des vélos*** :

Le contrôle des vélos effectué par un professionnel a mis en évidence un certain nombre de défauts qui rendent impossible la location de certains engins. Il faudrait acheter quelques vélos neufs et faire remettre en état ceux qui en valent la peine. Le conseil décide d'une somme de 1500€. Il est précisé que la commune fournira également les casques. Pour les tarifs de locations des vélos, l'agent saisonnier sera régisseur et responsable de ses fonds. Il sera aidé dans sa tâche par un

régisseur suppléant déjà en charge d'une autre régie.

Le responsable de la commission loisirs a proposé des tarifs copiés sur ceux d'une autre commune.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

- ***Gîtes et chalets*** :

Une demande de remboursement de location de chalet pour cause de décès a été reçue, le conseil vote le remboursement du montant de la location soit 124€. Un locataire des gîtes a subi des désagréments, un geste commercial est proposé à hauteur de 50€.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

- ***Point sur les consommations de crédits*** :

Budget principal	TOTAL	REALISE	Crédit Disponible	% Réal.
Total dépenses de fonctionnement	765 496,00	169 649,64	595 846,36	22%
Total recettes de fonctionnement	765 496,00	421 491,69	344 004,31	55%
Total dépenses d'investissement	337 151,29	35 077,11	302 074,18	10%
Total recettes d'investissement	337 151,29	67 877,60	269 273,69	20%

Budget assainissement	TOTAL	REALISE	Crédit Disponible	% Réal.
Total dépenses de fonctionnement	16 580,00	664,52	15 915,48	4%
Total recettes de fonctionnement	16 580,00	0,00	16 580,00	0%
Total dépenses d'investissement	957 775,10	629 876,62	327 898,48	66%
Total recettes d'investissement	957 775,10	456 203,22	501 571,88	48%

Madame Godin propose d'ajuster les crédits de la façon suivante :

Diminution de crédits – Dépenses Investissement					Augmentation de crédits – Dépenses Investissement				
article	Libellé	BP+rar	DM	Solde	article	Libellé	BP+rar	DM	Solde
2031	Frais études	10 964.00	-1 800.00	9 164.00	20422	Bâtiments et installations	0.00	+1 800.00	1 800.00

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

3) <u>Patrimoine et bâtiments communaux</u>

- Local 18 rue de la Marche :

Renouvellement du bail. La question a été évoquée de l'utilité de continuer avec l'association en place qui ne répond pas aux attentes des habitants de la commune

et des touristes. Faible amplitude d'ouverture, produits inexistants, particulier pour les légumes.

Il est prévu de les rencontrer rapidement. L'aide pourrait venir d'une réorganisation au sein de la commune, essentiellement pour la poste et la création d'un lieu partagé qui serait ouvert plus souvent. Le problème restant des produits proposés à la vente.

- ***Terrain AB 35 :***

Le terrain jouxtant la mairie pour lequel une négociation avait été entamée, a été tronqué du fait d'une vente d'une partie du terrain. De ce fait, les sommes proposées ne sont plus valables et la commune va entamer une procédure d'utilité publique qui pourrait être applicable aux propriétaires et nouveaux acquéreurs.

Une nouvelle proposition va être formulée.

- ***Convention de mise à disposition de vélos*** :

Certains des vélos appartiennent à l'association Et au milieu coule la Creuse qui par le biais d'une convention entre la commune et l'association mettra gracieusement les vélos à disposition de la commune.

Le conseil vote : 2 abstentions 0 contre Adopté

- ***Cimetière*** :

Il fallait déplorer l'absence de règlement intérieur pour notre Commune. Un règlement a été mis au point et étudié en commission puis présenté aux artisans intervenants pour commentaires et modifications éventuelles. Il est présenté pour adoption en CM.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

- ***Bail local 18 rue des Pradelles*** :

A la reprise du restaurant, le gérant n'a pas mis les compteurs eau et électricité à son nom du fait de l'aspect saisonnier du contrat de location. Il est proposé que les factures soient assumées par la commune dans un premier temps et refacturées ensuite au restaurant. Cela permettra plus de souplesse en cas de vacance temporaire du commerce. Il est nécessaire de créer un avenant au bail.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

4) <u>Questions diverses</u> :

- ***Assainissement*** :

Point sur les travaux : Les travaux arrivent à leur terme dans les délais prévus. La mise place de compteurs LINKY beaucoup sensibles aux surtensions a obligé la commune à modifier la puissance des compteurs afin de permettre l'usage des nouvelles pompes de relevage. La commune est dans l'attente des dernières parties de subventions.

Il est demandé au conseil de voter pour ou contre le transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes au 1er janvier 2020. Il est proposé au conseil de voter contre uniquement pour la compétence assainissement seul service géré par la commune. Les modalités des transferts de compétences doivent être étudiées en préalable à toute décision.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

- Inter-villages :

Le comité des fêtes a l'objectif de créer une manifestation inter communes nommée INTERVILLAGES. Pour ce faire il manque 10 personnes pour faire les commissaires : chrono, contrôle ; piscine (2) Toute personne intéressée peut se faire connaître auprès de la présidente du comité.

- Chats errants :

Certains administrés ont fait remonter le problème de la multiplication des chats errants dans les villages. Les chats ont toute leur utilité à la campagne et certains administrés soucieux de les préserver dans de bonnes conditions les font stériliser sur leurs fonds propres ce qui à long terme représente un budget.

Les chats errants se reproduisent de façon exponentielle et doivent faire l'objet d'une campagne de stérilisation avec l'aide de l'association L'école du Chat. Un texte de loi de 2015 permet au maire de lancer cette opération qui consiste à piéger les chats errants, les faire opérer et les relâcher sur leur lieu de vie. Une campagne a été lancée sur Guéret et le Maire de notre Commune a demandé à un des conseillers qui travaille à la mairie de Guéret de se renseigner sur les modalités. Madame C. Godin se propose de mettre en place les modalités de cette opération sur la Celle Dunoise.

Le conseil se positionne en faveur de cette opération.

- ***Atlas biodiversité*** :

Signature d'une convention de partenariat avec le CPIE et le Conservatoire Botanique National du Massif Central : Le projet sera réalisé selon les modalités et le coût déjà discutés en Commission et en Conseil Municipal. Une sollicitation des experts locaux et de la population sera faite pour intégrer les connaissances locales. (Science participative). Il durera de juin à Décembre 2019 et fera l'objet de différents rendus : Somme des données et documents spécifiques, rencontres et animations, exploitation numérique … Les personnes intéressées pour suivre et participer au projet peuvent se faire connaître au secrétariat.

Le conseil vote : 0 abstentions 0 contre Adopté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

État civil

Décès, nous regrettons :

Hervé Bertrand, né en 1956, Le Bourg, décédé le 07 juin 2019, inhumé le 12 juin à La Celle Dunoise.

Guy Charbonneaux, né en 1958, Villemore, décédé le 11 juin 2019.

Marthe Pasquignon, veuve Chansard, née en 1934, Les Granges, décédée le 03 juillet 2019, inhumée à La Celle Dunoise le 05 juillet.

Bernard Chateau, né en 1954, La Font Pouzet, décédé le 25 juillet 2019.

Eliane Roumaillat, née en 1928, décédée à Bussière Dunoise le 30 juillet 2019, inhumée à La Celle Dunoise le 1er août.

Jean Louis Lacroix, né en 1950, décédé le 14 août 2019 à Saint Mandé (Val de Marne), inhumé à La Celle Dunoise le 20 août.

Jean Claude Delage, né en 1936, le Grand Marseuil, décédé le 31 août 2019, inhumé à La Celle Dunoise le 06 septembre.

Lucienne Hospital, veuve Lalière, née en 1926, Le Coureau, décédée le 13 septembre à Bussière Dunoise, inhumée le 16 septembre à La Celle Dunoise.

L'ensemble du Conseil municipal s'associe à la peine des familles.

Nouveaux arrivants, nous souhaitons la bienvenue :

À Diégo Lablaude et Léa Augendre, qui ont emménagé dans le Bourg. Madame Legendre est enseignante dans notre RPI.

Jeunes diplômés, nous félicitons :

Thomas Conroix a obtenu le BTS Design Graphique option média numériques communication

Julien Conroix a obtenu le baccalauréat sciences et technologie de l'industrie et du développement durable.

Nous remercions nos généreux donateurs :

Monsieur et Madame Porcher (Boulogne Billancourt) ont fait un don de 60€.

Catherine Godin, (Lavaux) a fait un don de 50€.

Le Paris Symphonic Orchestra a fait un don de 200€ à la coopérative scolaire.

Baptêmes civils* :

Cet été, M. Le Maire a été heureux de célébrer trois baptêmes civils, deux au mois de juin et un au mois d'août.

* Le baptême civil ou baptême républicain est un baptême laïque. Il n'a pas de valeur légale, n'est inscrit dans aucun registre et n'impose aucune obligation légale aux parrains et marraines. Mais il correspond souvent à une volonté de marquer par des festivités la naissance d'un enfant et de lui offrir un parrainage laïque et moral, à faire en sorte que le parrainé reçoive une éducation conforme à nos valeurs qui reposent, pour l'essentiel sur notre triptyque : liberté, égalité, fraternité.

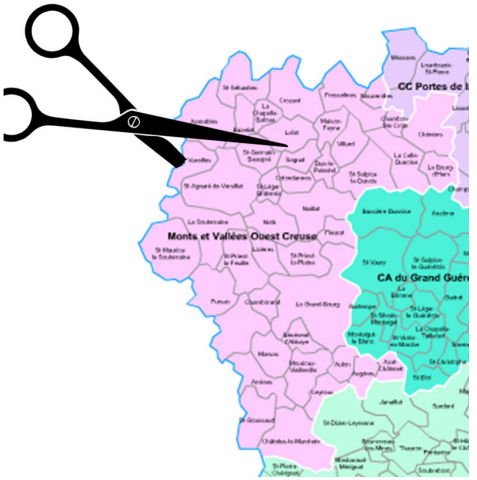

Sortie du Pays Dunois

La Communauté de communes « Monts et Vallées Ouest Creuse » c'est fini.

Le début de l'été a réservé son lot de surprises avec notamment la sortie du Pays Dunois de la Communauté de communes « Monts et Vallées Ouest Creuse » actée par le Tribunal Administratif de Limoges début juillet.

Revenons sur la chronologie des évènements qui peuvent expliquer, en partie, pourquoi ce projet de défusion communautaire était quelque peu oublié et plus vraiment d'actualité.

Le 2 novembre 2016, un arrêté préfectoral officialise la création de la Communauté de communes « Monts et Vallées Ouest Creuse (MVOC) », comprenant le Pays Dunois, le Pays Sostranien et Bénévent Grand-Bourg. Après un premier recours portant sur le référé du préfet, fin 2016, classé sans suite, le Maire de Dun le Palestel et une quinzaine de maires de l'ancien Pays Dunois ont déposé un second recours.

Il a donc fallu attendre un an et demi avant que le Tribunal Administratif de Limoges ne rende sa décision lors d'une audience publique le 4 juillet dernier. Pendant ce laps de temps, le sujet n'étant plus évoqué, beaucoup ont cru que cet épisode était à son terme.

Ainsi, au 1er janvier 2020, la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse cessera d'exister et réapparaîtront les 3 intercommunalités : la comcom de la Souterraine, celle de Bénévent-Grand-Bourg et celle de Dun le Palestel.

Il reste donc 6 mois, avec le soutien de l'État, pour organiser et planifier la défusion de la Communauté de communes et ainsi évaluer les conséquences sur le plan administratif, fiscal et budgétaire.

Les élus de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse ont décidé de créer un comité de travail regroupant 12 élus, 4 de chaque ancienne communauté de communes (La Souterraine, Dun le Palestel et Bénévent-Grand-Bourg). Une première demande a été faite auprès de l'État pour qu'un liquidateur soit nommé dès le 1er septembre, dont la charge sera notamment de répartir les dossiers, les personnels, les emprunts.

La question des personnels (70 agents en tout, dont 20 postes créés depuis deux ans et demi), est bien évidemment préoccupante et sensible, une quinzaine de salariés de la com-com Monts et Vallées Ouest Creuse manifestaient à Guéret, lors de la première réunion entre la Préfecture et les élus communautaires, aiguilles et pelotes de laines à la main ; ils détricotaient symboliquement le travail de deux ans et demi.

Dans les mois à venir de nombreux dossiers vont être abordés concernant les budgets, les compétences communautaires (est-ce que les structures vont garder les mêmes compétences ?). Comment vont se poursuivre les projets déjà actés dans les autres communes ? Quelle sera la feuille de route à suivre et notamment quels seront les impacts pour la commune de la Celle Dunoise ?

Isabelle Evrard

Aménagements et sécurisation du Bourg

Certains administrés nous ont fait part de leur souhait de voir refaites les routes traversant le Bourg. Le renforcement de la sécurité routière est aussi souvent demandé.

Les commissions voirie et travaux ont bien sûr travaillé sur ce dossier mais rien ne pouvait être entrepris avant que toutes les tranchées ouvertes, à l'occasion de la réhabilitation du réseau d'assainissement et des enfouissements des diverses lignes électriques, ne soient refermées. Un temps de plusieurs mois est aussi nécessaire pour un tassement complet des remblais.

Un autre point à prendre en compte est que les routes principales du Bourg sont des routes départementales. La commune peut y entreprendre de petits travaux d'aménagements (passages piétons, stationnement, etc) mais pour la réfection de la structure des routes, ce sont les services du département qui ont cette compétence et décident du calendrier selon leur budget et leurs priorités. Des contacts ont été pris mais nous n'avons pas d'information précise de délais.

Sans attendre, nous allons reprendre tous les marquages au sol qui ont été effacés par les travaux ou par le vieillissement et en profiter pour établir la signalisation de la limitation de vitesse à 30 km/h qui a été validée par le Conseil municipal. Une étude pour un marquage plus complet, notamment Place de la Fontaine où le stationnement est parfois fantaisiste, est en cours ; ce travail doit encore être affiné en commission et validé par le Conseil. Ce tracé préfigurera des aménagements futurs (trottoir, caniveau, parking, etc.) et servira d'expérimentation pour ajuster au mieux les largeurs des voies de circulation.

Bien sûr, les Cellois sont invités à nous donner leurs avis sur cette question de sécurité.

Michel Minaret

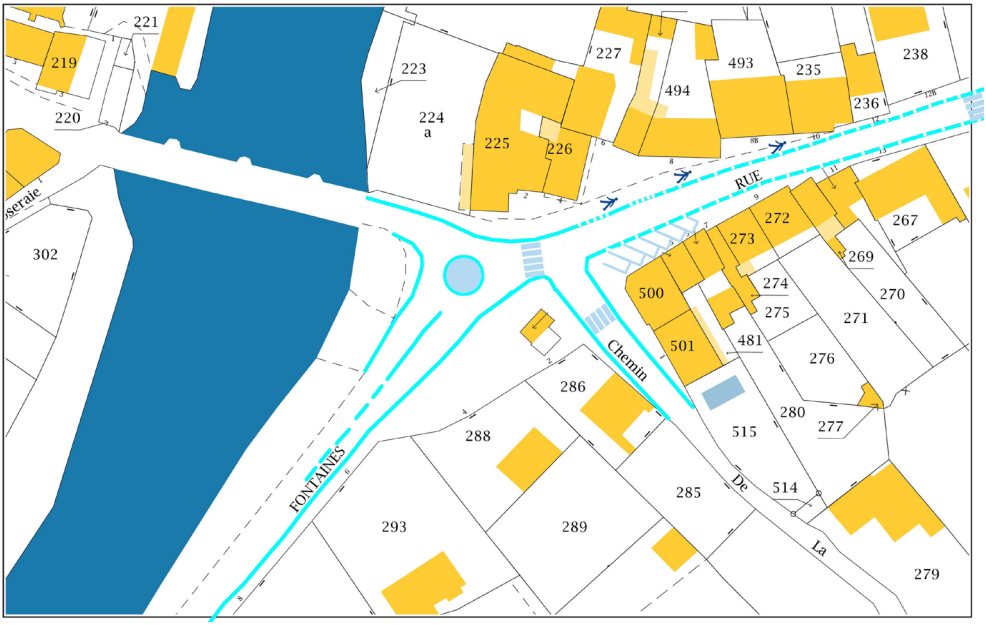

Exemple d'étude d'un projet de marquage, place de la Fontaine

Assainissement collectif

La nouvelle station d'épuration, située à la sortie du bourg, route des Peintres, a été mise en service début juin 2019. L'été 2019 a donc été celui du démarrage, rendu sans doute plus difficile du fait de la sécheresse. En effet, des problèmes sont apparus, liés à des temps de pénétration des effluents dans les bassins de traitement.

Les roseaux plantés ont pour fonction, grâce à leur mouvement dans le vent, d'ameublir le substrat sableux afin de faciliter l'infiltration des eaux à traiter. Ils auront leur pleine efficacité quand leur croissance sera achevée, qu'ils mesureront 1,5 m et que leur réseau racinaire sera plus développé. En attendant ce moment, ce sont les employés communaux qui effritent quotidiennement la croûte qui se forme régulièrement et normalement. Quelques réglages ont été également nécessaires, ce qui est habituel lors d'une mise en route.

Le 6 août, le SATESE, organisme départemental chargé du contrôle du bon fonctionnement des stations d'épuration, qui analyse plusieurs fois par an la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel, est venu faire un contrôle de notre station. Il a conclu à un bon fonctionnement du système.

Le 4 septembre, s'est tenue une réunion de contrôle après trois mois de fonctionnement, réunion entre le maître d'œuvre, l'entreprise SADE qui a effectué les travaux, la police de l'eau, le département et des représentants de la mairie. Ces derniers ont pu communiquer les remarques des riverains qui ont subi cet été des nuisances. Le maître d'œuvre et l'entreprise ont effectué des analyses et corrigé certains réglages. À ce jour, ces nuisances ont disparu ; d'autres améliorations en amont de la station, sur le réseau, se feront cet hiver, ce qui permettra d'avoir un été prochain agréable.

Pascal Lemaitre

Avant

Après

Le terrain dégagé par la disparition de l'ancienne station d'épuration et celui, attenant, du bassin d'orage font actuellement l'objet d'une étude paysagère avec le conseil du CAUE. Des plantations et des aménagements seront réalisés afin de rendre cet espace le plus agréable possible en lieu de promenade et de jeux pour les enfants. Ces travaux commenceront dès cet automne.

Ramassage des déchets ménagers

La mise en place du ramassage des déchets ménagers avec l'expérimentation de la tarification incitative demande de nombreux ajustements et provoque quelques interrogations. Les services d'Evolis23 sont très sollicités par toutes les communes concernées et la ligne Info-déchet spécialisée est très souvent saturée.

Rappelons que ce système d'incitation à la réduction des volumes de déchets était inévitable. À proximité, aucune possibilité de traitement n'existe plus depuis la fermeture de Noth ; nos déchets doivent être transportés sur des kilomètres pour être pris en charge dans l'Indre et en Haute-Vienne. Ces frais de transport, ajoutés aux coûts de traitement ou d'enfouissement, auraient fait exploser les taxes si nous étions restés à volume constant[1].

Il faut donc réduire et pour ça trier, trier plus et mieux et composter ce qui peut l'être.

Le bilan de la première année sur les territoires pilotes est très positif, car si la production d'ordures ménagères était de 209 kg/habitant/an en 2017, elle avoisine désormais les 120 kg/habitant/an en 2018. Les résultats du premier semestre 2019 confirment la tendance.

C'est l'affaire de tous et chacun doit jouer le jeu. Bien sûr il y a toujours des incivilités. M. Ballot, celui du Bourg, va en promenant son chien, mettre son sac poubelle dans le bac du camping, par exemple et il n'est pas le seul. Nous rappelons à tous les fraudeurs avérés ou potentiels que la tarification incitative n'interviendra qu'au 1er janvier 2020 et qu'il donc prématuré de tricher. À partir de cette date les agents d'Evolis23 seront habilités à verbaliser les contrevenants, ils sont déjà identifiés.

Les dépôts sauvages seront tout particulièrement observés et sanctionnés comme le permet la loi. Rappelons encore une fois que les dépôts en déchetterie sont gratuits pour les particuliers mais pas pour les communes ; par exemple quand nos employés ramassent un vieux four micro-onde et d'autres déchets aux Sillons[2] et l'emportent à la déchetterie, la commune est facturée au m³ donc c'est la collectivité qui paye un service qui aurait pu être gratuit.

Pour rappel, le non-respect du règlement de collecte (exemple le dépôt en pied de colonne et non à l'intérieur) et les dépôts sauvages sont passibles de contraventions de 2ème et 3ème classe sanctionnées par une amende qui s'élève de 150 à 450 euros selon les cas (voire 3000€ en cas de récidive de dépôt à l'aide d'une voiture). À titre de comparaison, la levée d'un bac de 120L correspond à 3€.

Pour toutes questions à Evolis23 : ligne info-déchet : 05 55 89 86 06 ou : relationusagers@evoli23.fr

Michel Minaret

1 - Par exemple, depuis la fermeture du centre d'enfouissement de Noth l'opérateur privé situé dans l'Indre, a doublé le prix à la tonne des déchets qu'il reçoit.

2 - Exemple réel, semaine du 15 août.

L'hommage à Pierre Dhéron

L'exposition qui a eu lieu du 6 juillet au 25 août 2019 à La Celle Dunoise a connu un vif succès.
Les visiteurs ont été nombreux et leurs témoignages fort intéressants. Beaucoup de Cellois ont été émus de revivre les fêtes du village et le livre d'or de l'exposition reflète bien l'émotion ressentie. Locaux et touristes ont été agréablement surpris par l'intérêt et la qualité des photographies.
Les tableaux de Pierre Dhéron ont permis de découvrir son talent d'artiste peintre.

Renate Dupont

Pierre Dhéron, l'artiste peintre (1881-1969)

Une vocation artistique étouffée dans l'œuf par des parents méfiants n'a pas permis à Pierre Dhéron d'accéder à l'école des Beaux-Arts. Il restera donc dans l'ignorance des lois du dessin et du clair-obscur, dans la difficulté à appliquer les règles de la perspective linéaire.

On peut presque s'en féliciter aujourd'hui, car Pierre Dhéron ne gardera que la fraîcheur, la naïveté et la spontanéité. Il sera chef de rayon à La Samaritaine, comme d'autres auront été facteur ou douanier.

Pierre Dhéron a toujours été artiste. Pour apprendre et comprendre, il copie des œuvres de peintres célèbres, Maurice Utrillo, Toulouse-Lautrec et même Picasso.

Un événement marquant : la mise en place par la commune d'un ramassage des ordures, est prétexte à la création d'une poubelle, avec tête de bonhomme et trait d'humour ; ou, plus tragique, l'incendie de la cartonnerie Jean en 1957, qu'il fixe à la gouache d'après photographie.

La créativité de Pierre Dhéron est particulièrement visible dans ses décors et illustrations de la fête d'été et du concours de pêche. Le grand char (représentant le village), entièrement fabriqué et peint de ses mains, est une œuvre majeure de Pierre Dhéron.

Pour le concours de pêche à la ligne, Pierre Dhéron déploie tout son talent au service de la moindre pancarte, de la moindre flèche directionnelle, du moindre numéro sur piquet de bois attribué au pêcheur participant. Sa calligraphie, exécutée au pinceau, tient plus de la peinture que de l'écriture. On voit que rien n'échappe à sa fantaisie : une silhouette de pêcheur découpée avec baguette de noisetier en guise de canne à pêche, un gros poisson en carton et, à la même place, au même niveau, une de ses gouaches encadrées. Cet homme ne faisait pas de hiérarchie entre l'art et le décor. Ses tableaux sont comme ses pancartes, peints avec amour et modestie, dans des couleurs de dessins animés.

Pierre Dhéron est un authentique peintre naïf, il en présente toutes les caractéristiques : la sincérité, l'absence d'apprentissage, le besoin vital de création, une vision enfantine du monde. On pense évidemment aux peintres de Montmartre, à Utrillo bien sûr, mais aussi à Elysée Maclet ou à Lucien Génin. Sa touche personnelle provient d'une philanthropie confiante qui le rendait dévoué aux autres. Pierre Dhéron, tenant son tableau et ses décors, flanqué à droite et à gauche par deux « collaborateurs » (M. Courtois et M. Richard) et offrant son art et sa personne à la seule distraction de ce village qu'il chérissait tant. Artiste de village, artiste de notre village, Pierre Dhéron est pour toujours l'Utrillo de La Celle Dunoise.

Christophe Rameix

L'été en images

Fête de la musique, les enfants chantent à l'Auberge - 23 juin

Vernissage de l'exposition Dhéron
6 juillet

Vide grenier aux Sillons
7 juillet

Vernissage de l'exposition de peinture de l'ACE
12 juillet

Reprise du grand Trail du Gué des Buis
13 juillet

Trail du Gué des Buis, remise des prix
13 juillet

Bal du 14 juillet

Sortie nature, découverte des plantes sauvages
17 juillet

Sortie nature, la vie de la rivière
31 juillet

Marché nocturne dînatoire
31 juillet

Premiers jeux inter-villages 4 août

Expositions et rencontres photographiques
la Gringe du 23, 2 - 11 août

Apéro créole et rythmes guinéens
9 août

Finales du tournoi de tennis
15 août

Sortie nature, traces et indices au bord de l'eau
22 août

Opération 1000 arbres pour la Creuse

A l'occasion de la journée internationale du judo, le 28 octobre, la fédération internationale de judo a choisi cette année pour thème « planter un arbre ».

Le Judo Creusois a souhaité aller plus loin et a lancé l'opération « 1000 arbres pour la Creuse », en partenariat avec l'Office National des Forêts et l'entreprise Dubot.

La Celle Dunoise a choisi de s'associer à cette opération en plantant 6 arbres : 2 tilleuls, 2 mélèzes et 2 chênes sessiles, sur l'espace du bassin d'orage, Rue des Sillons.

Les enfants de l'école recevront une invitation à participer et les petits judokas seront à l'honneur.

Soyez nombreux à venir les soutenir le week end des 26 et 27 octobre (le moment précis sera fixé par le Judo Creusois et vous sera communiqué).

Atlas de la Biodiversité

L'Atlas de la Biodiversité Communal de La Celle Dunoise a démarré cet été.

Accompagnés par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, le CPIE des Pays Creusois et le Fond de dotation pour la biodiversité, les habitants sont invités à s'impliquer pour collecter des données de recensement et de localisation des espèces présentes sur la Commune.

Chaque individu de faune ou de flore est important, hors les espèces domestiques dont la présence n'est due qu'à l'intervention humaine. Ces données feront l'objet d'un atlas cartographique. Il s'agit, au-delà de ce recensement aux importantes retombées de connaissances scientifiques, de mettre en valeur la biodiversité de la commune et de se munir d'un outil unique qui aidera les futures décisions d'aménagements.

L'ABC sera abouti à la fin de l'année civile. Nous sommes dans la phase d'inventaire et de compilation des données sur la faune et la flore existant sur le territoire de la commune.

Nous avons besoin de votre contribution et pour ce faire, nous mettons à votre disposition deux outils.

Le premier est une possibilité de contribution personnelle, relationnelle avec votre commune. Sous forme d'une carte que vous pouvez annoter et transmettre en mairie, elle permettra d'intégrer à l'ABC la notion du ressenti des habitants au regard de la biodiversité. Certains parmi vous ont déjà eu accès à ce document mais nous le joignons de nouveau à votre *Passerelle*.

Le second outil est l'accès à deux plateformes de collecte, où vos contributions seront traitées par des naturalistes et enrichiront les observations.

Viendra ensuite un temps d'analyse et de mise en forme de ces données, pour aboutir à un document qui identifiera les zones de biodiversité floristique et/ou faunistique spécifiques de notre commune.

La participation de chacun est importante pour que les données récoltées soient au plus près de la réalité.

Ghislaine Cerclay

La Celle Dunoise s'engage pour son **patrimoine naturel**

Pour participer à la collecte de données par internet ...

FAUNE

https://www.faune-limousin.eu

FLORE

https://ofsa.fr

Inscription

- En haut à droite :

« J'aimerais participer »

- Création de compte
(adresse mail et mot de passe)

- Se connecter

- En haut à droite :

« Je m'identifie »
« Je m'inscris »

- Création de compte
(adresse mail et mot de passe)

- Se connecter

Contribution

- Colonne grise à gauche :

« Participer »
« Transmettre mes observations »

- Choix du lieu
- Date et espèces
- Valider en bas de page avec « Suivant »

- Vos observations apparaissent ensuite à droite

« Contribuer »
« Interface de saisie »

- « Relevé simplifié »
- « Source »
- « Date »

- « Localisation »
- « Observations »
- Valider avec :
« Enregistrer ce relevé »

Vos données seront traitées par des associations naturalistes partenaires du projet et viendront enrichir la connaissance du patrimoine naturel de la commune.

Merci !

IPNS

Le cimetière s'enherbe

Finies les allées minérales, le cimetière de La Celle Dunoise suit le mouvement et se végétalise. Avec la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires polluants, l'ambiance y est désormais plus naturelle et plus apaisée tout au long de l'année, apportant de la fraîcheur en été.

D'aucuns s'en offusquent mais l'encadré ci-dessous prouve qu'il ne s'agit en soit que d'un retour vers un cimetière plus intégré dans la vie de ses habitants.

Depuis l'interdiction de l'inhumation des défunts dans les églises au XIIIe siècle puis le déplacement des cimetières vers les périphéries à partir de 1730, ceux-ci sont devenus propriétés des communes à la Révolution. C'est dans les années 1970 qu'apparaît l'usage des phytosanitaires pour désherber les cimetières. Les communes, chargées de leur entretien, ont à ce moment majoritairement opté pour des allées gravillonnées "entretenues" jusqu'alors à grand renfort d'herbicides. Il n'était pas question de laisser "les mauvaises herbes" envahir les tombes au risque de donner une impression de laisser-aller, voire d'irrespect peu compatible avec le respect dû aux disparus.

Cimetière de Trebeurden (Côtes-d'Armor)

Cimetière Intercommunal de Clamart (Hauts de Seine)

L'interdiction des produits phytosanitaires, aux conséquences lourdes sur la santé des agents municipaux, polluant les nappes phréatiques, se déversant dans la Creuse, nuisant à la faune et à la flore, nécessite de revisiter nos conceptions de cet espace et de ses usages. D'autre part, les allées enherbées facilitent la pénétration de l'eau dans le sol et en freinent l'érosion.

Certes, moins d'herbicide signifie plus d'entretien... mais aussi moins de dépenses. Et la question peut naïvement se poser de savoir s'il ne vaut pas mieux consacrer du budget à employer un agent municipal plutôt que d'enrichir les industries chimiques polluantes. En outre, les plantes rendent le cimetière plus agréable à fréquenter. Ce lieu de recueillement, du dernier sommeil de nos proches était devenu minéral et peu engageant pour des raisons de rentabilité et de praticité. En s'enherbant, il redevient un élément du paysage, il participe au maillage vert de nos communes. En verdissant, il retrouve sa place dans le village, un banc ou deux peuvent y accueillir le recueillement des usagers et quelques arbustes pourraient leur apporter de l'ombre.

Un cellois disait, il y a quelques mois : « *On m'a promis que je mangerai des pissenlits par la racine, je suis content de les voir revenir, et j'aime autant qu'ils ne soient pas au glyphosate*. »

Pour ma part, je pense à mes proches et je serai bien plus sereine de les savoir reposer dans un lieu de verdure et de douceur.

Ghislaine Cerclay

Cimetière enherbé à Murat (Cantal)

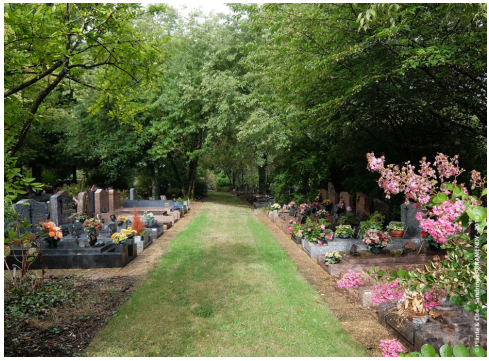

Une allée enherbée du cimetière de Nantes (Loire Atlantique)

« Le cimetière ne contient aucun monument funéraire antérieur au XIXe siècle. Autrefois on faisait toutes les inhumations dans des fosses. L'herbe poussait en quantité suffisamment abondante sur le domaine des morts pour qu'elle constituât un produit dont bénéficiait la fabrique en l'affermant. Il était aussi d'usage de planter des arbres dans le cimetière et leurs fruits étaient également un produit pour la fabrique. Le compte des recettes et des dépenses de celle-ci rendu, en 1790, par Pierre Tourtaud, syndic fabricien, à la municipalité, indique que « la ferme du cimetière », pour les années 1780 et suivantes, rapportait en moyenne 22 livres par an ; qu'en 1782 on y avait planté huit noyers et en 1790 deux châtaigniers. Le 27 brumaire an XII, Pierre Labetoulle, meunier, déclare au maire que « depuis floréal an X, le citoyen Peyroux, ministre du culte catholique, lui auroit, de son chef, affermé les herbes du cimetière moyennant une somme de 45 livres par année de jouissance ». On récoltait encore l'herbe du cimetière vers 1870 : une lettre non datée de l'abbé Lascaux, la revendique pour la fabrique. »

Louis Lacrocq

Ce texte est extrait de la « *Monographie de la Commune de La Celle-Dunoise* », rédigée par Louis Lacrocq et qu'il a publiée en 1926. Il nous apprend que les cimetières ont perdu leur aspect enherbé à une époque récente et nous donne à penser que certaines données que nous pouvons penser comme allant de soi peuvent peut-être faire de nouveau l'objet d'une réflexion.

La page des villages : Le Puychevalier

Le Puychevalier est un village de la rive gauche (je dis bien de la rive gauche et non de la rive droite !), jouxtant Le Couraud.

En 1786, dans le terrier de Dun, il est fait mention du Peuchevalier. Le toponyme « Puy Chevalier » figure sur la carte de Cassini datée de 1826, orthographié sous cette forme[1] mais n'apparaît pas sur la carte d'état-major. (Les cartes d'état-major ont pourtant été levées entre 1820 et 1866.)[2] Le village du Puy chevalier a-t-il la même ancienneté que d'autres, fort anciens ? Louis Lacrocq parle de « temps immémoriaux » ; celui-ci semble (un peu) plus récent !

C'est un très petit village, il a toujours été petit et ne comptait que peu de maisons. Sept maisons en 1876 abritaient 6 familles comptant 29 individus. En 1901, il n'y a plus que 5 maisons pour 23 personnes. Des maisons se sont écroulées, c'est certainement le cas pour tous les villages. Puis une nouvelle a été construite puisque nous en retrouvons 6 en 1921, pour 17 habitants. Au XIXe siècle, les logis étaient très exigus, tous flanqués d'une grange-étable, bien sûr considérablement plus vaste.

« Puy » est une forme francisé d'un vocable du dialecte nord-occitan : « pue(ch) », « pech », « puch », désignant un sommet plus ou moins arrondi. Ce terme remonte au gallo-romain sous la forme « podui », en bas-latin : « podium ». Chevalier dérive du celte « caballos », sous la forme : « chavau ». En latin médiéval, « caballaris » désignait un écuyer, un cavalier, un propriétaire de chevaux, mais aussi un chevalier. Il y a toujours des chevaux qui paissent dans les prés de Puy Chevalier...

Lavoir et équidés au Puychevalier

Jusqu'au XIXe siècle Le Puy Chevalier était peu desservi par les voies de communications et ne pouvait compter sur aucun « grand chemin ». Le Couraud est tout près et les 2 villages sont reliés par des imbrications de propriétés et familiales, mais le chemin rural proprement dit n'a été construit qu'en 1928. Puy Chevalier représentait un relatif cul-de-sac d'autant que la pente pour rejoindre les villages situés en contrebas tels Cessac, Lâge ou les Chiers était bien raide (et l'est toujours!). Comme Le Couraud ou Puyredeuil également non loin et perché, Puy Chevalier est bâti sur du granulite, roche métamorphique issue, au précambrien[3], de haute pression et de haute température. Il s'agit d'une roche faiblement altérable qui fournit peu d'arènes (ou sable grossier), les affleurements de roche sont donc fréquents. La nappe phréatique est près de la surface ce qui permit la construction de plusieurs puits.

1 - Le site Géoportail indique : Carte de Cassini en couleur (feuilles gravées et aquarellées), issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIIIe siècle.

2 - Géoportail : Carte française en couleurs du XIXe siècle, couleurs superposables aux cartes et données modernes. Exemplaire de l'Institut national de l'Information géographique et forestière.

3 - Précambrien : Le Précambrien est la première ère géologique de l'histoire de la Terre. Elle commence dès les origines de la planète il y a 4,55 milliards d'années, pour s'achever voilà 540 millions d'années.

D'après le terrier dressé à son initiative, Louis de la Celle en 1667-1668, seigneur de Bouéry, faisait cultiver des tenures de condition franche dans le village ; le seigneur de La Villatte y détenait des tenures de condition serve.

Le nom « Dupuychevalier » était toujours attesté à La Celle Dunoise en 1921, patronyme témoin d'un temps lointain au Moyen Age où beaucoup de personnes étaient désignées par leur nom de baptême complété par celui du village qu'elles habitaient. Cet usage a permis les noms de famille héréditaires. Les Dupuichevalier (sic) étaient très nombreux dans ce village, talonnés par les Riffard. Pour 30 mariages dépouillés au long du XIXe siècle, j'ai recensé 10 Dupuichevalier, 9 Riffard, 5 Lassarre, 3 Pineau (quelquefois orthographié Pinot ou Pinaud), 2 Pluyaud, 1Accolas et 1 Texier qui est servante et fille d'un maçon décédé à Paris.

Comme pour les autres villages l'isogamie sociale[4] est très forte ; pour les femmes, l'isogamie sociale est déduite de la profession du père puisqu'elles ne sont même pas « sans profession » jusqu'à la fin du siècle. Les domestiques ne se marient pas, une seule sur le corpus étudié s'est mariée avec son patron en 1876 après avoir eu 4 enfants depuis 1860. Elle s'appelait en 1866 Jean-Petit naturelle Marie et en 1876 Petit Marie ; elle était de 22 ans plus jeune que lui et est décédée en 1878 à 50 ans. Puy Chevalier est un tout petit village, pourtant un nombre significatif de promis et promises sont issus tous deux de ce même village ; ils sont cousins et lorsqu'ils ou elles proviennent d'un autre village, ils sont souvent aussi cousins.

Puy Chevalier a connu son moment de gloire : en septembre 1803, l'un des premiers soldats creusois à recevoir la Légion d'honneur, créée le 19 mai 1802 par Napoléon, est de ce village. Il s'agit de Jean Pineau qui avait reçu un « fusil d'honneur » à Marengo.[5] Dans les *Listes nominatives de dénombrement de la population*, Jean Pineau en 1866 puis en 1876 est qualifié de « Légionnaire ».

Grâce à ces Listes, nous pouvons nous représenter les habitants du village. Ils étaient en 1886 donc 9 ménages à vivre au Puy Chevalier dans 7 petites maisons. Pour 6 d'entre eux les chefs de ménage avaient plus de 55 ans (un de 56 et un autre de 76). Dans deux maisons deux couples cohabitaient. Les fils sont scieur de pierre pour l'un et charpentier pour l'autre. Les épouses des fils sont venues «faire bru» dans la famille. Le grand-père chef de ménage était cultivateur. Ailleurs, le fils de 20 ans est maçon. Les ouvriers du bâtiment sont déclarés «occupés dans une autre commune ». Il n'y avait pour les 9 ménages que 2 « domestiques ». Les enfants sont alors au nombre de 7et les adolescents au nombre de 3 (17, 18 et 20 ans pour 1 fille et 2 garçons).

Les propriétés cultivables étaient petites et composées surtout de prés et pacages, de jardinets et de chènevières.

En 1982, il y avait 15 habitants vivant dans 4 maisons, en 2019 il y a 4 maisons habitées par 5 personnes, toutes retraitées.

Josiane Garnotel

Merci au lecteur vigilant du Bourg qui s'est aperçu que le Poirier est toujours rive gauche (c'est à dire sur la rive gauche de la Creuse !) et non rive droite…

4 - Mariage entre individus de même statut.

5 - Notice du commandant Bareige dans les Mémoires de la Société des Sciences, tome XXIV page 108.

La page des écoliers

Portait chinois de l'École

Si j'étais la maîtresse des CE, je serais Aurélie LE BRAS
Si j'étais la maîtresse des CM et la directrice, je serais Bénédicte DUQUEROIX
Si j'étais la maîtresse du lundi en CM et du mardi en CE, je serais Léa AUGENDRE
Si j'étais la maîtresse décharge de direction, je serais Jessica PERIGAUD
Si j'étais le nombre d'élèves, je serais 39 (22 en CE et 17 en CM)
Si j'étais la cantinière, je serais Annie BRASSEUR
Si j'étais la personne de la garderie et l'aide à la cantine, je serais Nathalie JOUILLETON
Si j'étais AVS (aide à la vie scolaire), je serais Myriam LAGARDE
Si j'étais du mobilier, je serais les nouveaux bancs dans la cour
Si j'étais un arbre, je serais le tilleul de la cour
Si j'étais une plante, je serais les rosiers magnifiques
Si j'étais un jouet, je serais un ballon
Si j'étais un cahier, je serais nouveau
Si j'étais un projet, je serais le théâtre
Si j'étais un jardin, je serais celui de l'école
Si j'étais la rentrée … nous serions des élèves heureux !

Bilan de la saison touristique

Hébergement

Chaque année ou presque, on entend cette petite phrase : « il y avait moins de monde à La Celle cet été » ! Pourtant, si l'on regarde les chiffres des locations de nos campings et gites, le taux de fréquentation en juillet et août est en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne les campings, le nombre de nuitées progresse de 1084 en 2018 à 1248 en 2019 pour nos deux campings (soit + 164 nuitées). La location des gites est, elle, en recul passant de 321 nuitées en 2018 à 192 en 2019. Le total montre un nombre de nuitées pour juillet - août de 1440 contre 1405 en 2018.

Activités de loisirs

On peut dire que nous avons eu un « bel été », chaud et ensoleillé ! Trop peut-être. Outre le manque d'eau, la canicule s'est également fait ressentir à travers les activités proposées. Elle n'a pas, par exemple, permis de mettre en place les tapis de glisse, si prisés l'an dernier, surtout en période de baignade interdite ! De même, la location de canoës n'a enregistré qu'un total d'environ 80 locations, chiffre comparable à l'an dernier mais avec une ouverture de l'offre 7 jours sur 7 cette année. La location de VTT quant à elle n'a pas rencontré de grand succès (4 VTT loués dont 3 durant une semaine). Là encore, la chaleur n'a pas aidé, à moins que ce soit les dénivelés de la commune qui effrayent... 5 demandes de VTT électriques ayant été enregistrées ! A méditer.

La Municipalité remercie en tous cas Lucas Brunaud pour son engagement constant malgré le grand « calme » de certaines journées.

Alain Serret

L'ACCA communique : la leptospirose

La leptospirose est une maladie animale transmissible à l'homme.

Cette maladie infectieuse est provoquée par une bactérie du genre « leptospira » qui vit essentiellement dans les milieux humides et parmi les rongeurs. Il existe de nombreuses espèces de leptospire (près de 150) et par conséquent différentes formes de la maladie. Elle sévit dans le monde entier et notamment en France. Certaines régions comme l'Aquitaine, l'Anjou ou l'Île-de-France sont plus touchées que d'autres.

Mortelle pour les chiens qui l'attrapent en nageant ou en pataugeant dans des eaux souillées, elle reste grave mais curable pour l'homme, provoquant, entre autre chose, maux de tête, hémorragie, forte fièvre et intense fatigue.

Les rongeurs constituent un réservoir bactérien. En général, les rongeurs sont adaptés aux leptospiroses. De ce fait, ils ne présentent ni lésion ni symptôme de la maladie. Le ragondin fait partie des réservoirs français de la maladie.

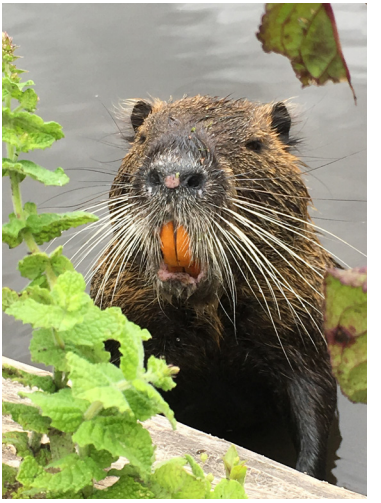

La contamination se fait surtout par contact avec les milieux souillés ou avec les animaux infectés. Le germe n'est généralement pas présent dans la salive et une morsure ne joue pas un rôle direct dans la contamination. Les rongeurs rejettent les leptospires dans le milieu extérieur par leurs urines.

L'homme se contamine le plus souvent par contact cutané ou muqueux avec la bactérie, notamment au niveau d'une plaie, par une immersion longue dans une eau infectée. Par la suite, les leptospires passent dans le sang, se multiplient, et infectent les organes.

Prévention individuelle : quelques règles à respecter :

En France, seuls les vaccins destinés aux chiens sont commercialisés. Cependant, la leptospirose est reconnue comme maladie professionnelle pour certains travailleurs (pisciculteurs, pêcheurs, égoutiers…). Dans ces cas, la vaccination est systématique. Même si le vaccin existe, il ne protège pas de toutes les formes de leptospiroses. Bien que le nombre de personnes contaminées en France métropolitaine soit très faible et en régression, quelques règles élémentaires d'hygiène s'imposent :

- ne touchez jamais les ragondins sans gants,
- portez des bottes,
- ne manipulez pas d'eau douce de lac, de rivière ou de boue à mains nues,
- lavez-vous les mains.

Pierre Jouilleton, président de l'ACCA

NDLR : Il est en effet à noter que les ragondins ne sont pas les seuls porteurs de cette bactérie. Les réservoirs principaux en sont les rongeurs sauvages (rats, ragondins, mais aussi mulots ou souris) puis les chiens et les animaux de troupeaux comme les porcs, les chevaux et les bovins.

La vie des associations

Comité des fêtes

La rentrée est là. Le Vide-grenier qui se déroule toujours sur le camping des Sillons est un véritable succès. Cette année plus de 120 exposants sont venus pour vendre leur bric à brac et toute la journée les chineurs étaient là.
Nous avons fêté le 14 Juillet comme il se doit avec une bonne ambiance et un feu d'artifice qui attire beaucoup de monde.
Une nouveauté cette année, « les jeux-inter village ». Une foule immense était présente pour encourager les six équipes qui étaient prêtes à tout pour gagner. Une animation qui a bien plu, tant aux participants qu'aux spectateurs. Certains ont pu retrouver des jeux qui se déroulaient il y a de nombreuses années sur le site de la baignade.
Opération à renouveler. Nous avons donc décidé que l'an prochain nous recommencerons le dimanche 2 Août 2020.
Merci encore à tous les bénévoles qui ont passé du temps avec nous afin de mieux organiser ces manifestations.
Bonne rentrée
Nos prochains rendez-vous :
Foire aux livres le 20 octobre.
Marché de Noël le week-end du 14 et 15 décembre.

Tennis Club De La Celle Dunoise

Le tennis Club Cellois à organisé son 2e tournoi homologué par La FFT du 5 au 15 Août 2019.

Par une météo plutôt clémente et une température favorable à la pratique du tennis.

Vingt trois hommes, cinq femmes (merci aux quelques courageuses qui ont bien voulu se joindre à nous !) et neuf équipes de double se sont affrontés avec courage sur notre beau terrain en gazon synthétique.

À remarquer cette année encore le niveau élevé des participants, plus de la moitié d'entre eux affichant des classements 30 et 30/1.

À l'issue des finales suivies par un nombreux public, le tournoi s'est achevé dans la bonne humeur par le verre de l'amitié aux saveurs espagnoles !!!!

Les résultats : simple messieurs : Louis Gabriel Dupeux (30) bat Joachim Pascal (30/3) 6/0 6/4

Simple dame : Delphine Legros (30/1) bat Isabelle Volondat (30/1) 6/3 7/6.

Double : Joachim Pascal et Quentin Guérot battent Philippe et Kevin Bonesme 6/2 6/4 .

Les titres de meilleurs Celloise et Cellois ont été décernés à Laure de Vilmarest et Joachim Pascal.

Encore merci à tous.

Le président : Patrick Deuquet

Concours de pêche

Comme chaque année ont eu lieu les concours de pêche sur la grande Creuse. Le matin concours pour les adultes, participation décevante, 11 inscrits seulement. Manque de publicité, problèmes d'annonces médiatiques et d'informations sur la fermeture de la pêche pour cause de sécheresse ?

Heureusement l'ambiance était bonne, les prises satisfaisantes. Un pot amical a clôturé cette matinée. 1/ Jean Marc Grandpey – 2/ Maurice Rancier – 3/ Jean Claude Lorient

L'après midi toute autre ambiance au concours de pêche des enfants, avec une participation importante. Nos futurs jeunes pêcheurs étaient très motivés malgré des poissons lunatiques. La remise des prix et le goûter ont ravi les heureux vainqueurs et consolé la déception des malheureux qui malgré leur sérieux n'ont pu capturer de poisson. 1/ Pablo Chassin – 2/ Saro Courant – 3/ Perle Deuquet

Le président : Patrick Deuquet

Association Celloise d'Entraide

Notre exposition de peinture s'est déroulée du 13 au 28 juillet 2019, avec pour invité d'honneur Mme LECAUDEY.

Comme chaque année, Michèle RAMEIX a ouvert l'exposition. Jeannine CARENTON a présenté notre invitée d'honneur. Notre marraine, Marie- Françoise CLERGEAU nous a captivés avec son discours. M. Le Maire, Claude LANDOS, a pris la parole à son tour.

Cette année, l'exposition a accueilli 54 artistes ainsi que les œuvres des élèves du RPI La Celle Dunoise - Saint Sulpice le Dunois. Au total, plus de 300 visiteurs sont venus admirer les tableaux.

Les gagnants de la tombola

Afin de remercier les élèves et les enseignantes, nous avons organisé un goûter.

Lors de cette édition, une tombola a été organisée. Nous remercions le peintre ROSCAN de nous avoir offert le prix.

Résultat du vote du public :

Pastel : S. COUPLAND 20 voix, *Aquarelle* : M. LECAUDEY 20 voix, *Acrylique* : M. RAMEIX 25 voix, *Huile* : M-F CLERGEAU 16 voix, MARQUET 16 voix, *Crayon et autres* : BOUCHAUD 43 voix

Avec la rentrée, nos divers ateliers repartent :

Tous les mardis de 10 h à 11 h cours de Gym (salle des Loisirs)

Tous les jeudis de 15 h à 17 h 30 atelier peinture & relais lecture (à notre local)

Tous les jeudis de 18 h à 19 h cours de Zumba (salle des Loisirs)

À vos agendas

Notre traditionnelle braderie se tiendra du 26 octobre au 28 octobre inclus de 10 h à 18h (salle des Loisirs)

Notre repas de Noël - ouvert à tous - aura lieu le dimanche 8 décembre à 12 h (animation musicale - salle des Loisirs)

La Présidente, Jeannine CARENTON

Le Paradis de Pablo

Au mois d'avril dernier, Jean-Louis Capazza, président de l'association, accompagné de Françoise Capazza, intervenante bénévole en médiation par l'animal, de Corinne Marchal monitrice d'équitation BEES 1er degré et titulaire des brevets fédéraux FFE équi-handi mental, moteur et sensoriel, et du Dr Denis Marchand, bénévole, a présenté nos compétences en matière de handicap et de pratiques partagées entre personnes valides et en situation de handicap à une commission composée de personnes du Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle Aquitaine, du Comité Départemental Olympique et Sportif Creuse, de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Creuse, les cadres techniques des Fédérations Handi-Sport et Sport-Adapté région Nouvelle Aquitaine et Creuse et en présence du 1er adjoint Pascal Lemaître.

Il en a résulté l'obtention du label « Valides-Handicapés » pour une pratique sportive partagée.

Nous sommes le 1er club creusois à l'obtenir.

Nous remercions Mme Geneviève Barrat, vice-présidente de la région Nouvelle Aquitaine, et les entreprises locales ainsi que les donateurs privés pour leur soutien qui nous ont permis d'acquérir de nouveaux matériels adaptés pour faciliter la pratique de l'équitation par les personnes en situation de handicap.

Horaires des activités :

Mardi : 15h possibilité cours Cavaliers Confirmés ou Équitation Adaptée

(en fonction des inscriptions)

Mercredi : 14h30 Cavaliers Débutants à Galop® 3

16h00 possibilité d'un cours Baby Poney ou Cavaliers Confirmés

(en fonction des inscriptions)

Vendredi semaines paires : 14h et 15h cours Équitation Adaptée

Samedi : 10h30 Baby Poney

15h00 Cavaliers Débutants à Galop® 3*

16h30 Cavaliers Confirmés Galop® 4 à 7*

* les horaires seront inversés après le changement d'heure

15h00 Tir à l'Arc, encadrement bénévole

Les rendez-vous de l'automne :

Jeudi 31 octobre : Halloween, animation organisée avec Vulcain Équitation

Décembre : balades à poney dans le village pour découvrir les décorations de Noël

Un Coup de Cidre

C'est le nom d'une association qui vient de voir le jour et dont l'objet est de maintenir les traditions d'utilisation et de transformation des fruits de pays.

Dans ce but elle organise sa **1e Fête du Pressoir le samedi 19 octobre** prochain de 10h à 18h au hameau de **Longsagne** (haut du village).

Cette fête, simple et conviviale, se tiendra donc autour du pressoir qui fonctionnera toute la journée avec :

- Dégustation et vente de jus de pommes naturel frais,
- Consommation sur place de jus de pommes pasteurisé, jus de raisin pasteurisé, cidre bouché naturel de l'association,
- Pressage des pommes des visiteurs (Renseignements et inscriptions avant le 11 octobre au 06.19.39.17.38)
- Vente de crêpes et pâtisseries maison à toute heure.

Alors, à bientôt,

Le Président, *Jacky Limelette*

j.limelette@sfr.fr

Au Comité des fêtes cellois et à chacune des équipes engagées

La commune de la Celle Dunoise remercie chaleureusement le Comité des Fêtes Cellois pour l'organisation des jeux Intervillages du 4 août 2019, et, en particulier tous les jeunes qui ont imaginé et élaboré les différents jeux.

Ce fut un grand moment de saine compétition et de convivialité mais qui n'aurait pas été possible sans la participation et l'engagement des différentes équipes :

Les Pépites : Équipe féminine de foot de St Vaury, les Mousquetaires : Équipe d'Intermarché de Dun le Palestel, les Mineurs : Équipe de touristes à la Celle Dunoise, Les jeunes : Équipe de la Bussière de Fresselines, l'Équipe de St Sulpice le Dunois et Les Koh Koh Cellois Équipe officielle et organisatrice de la Celle Dunoise.

Un grand merci à elles en espérant que ce moment pourra être reproduit l'année prochaine et les années à venir.

Enfin merci à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation et la réalisation, en se proposant comme commissaire, en assurant la sécurité, en prêtant du matériel, en offrant des lots ou simplement en venant encourager les participants.

Catherine Godin

Manifestations 2019

Dates	Associations	Lieux	Manifestations
Les lundis	**Récréation Active**	48, rue de la Marche	**Atelier patchwork** de 14h à 18h
Les mardis	**A.C.E.**	Salle des Loisirs	**Gymnastique** de 10h à 11h
Les jeudis	**A.C.E.**	Salle des Loisirs	**Zumba** de 18h à 19h
Les jeudis	**A.C.E.**	Local ACE 21, route des Peintres	**Atelier peinture et relais lecture** de 15h à 17h
3 octobre 14 novembre 12 décembre	**Relais Assistantes Maternelles du Pays Dunois**	Salle des Loisirs	**Baby gym** de 9h30 à12h
4 octobre	**Conservatoire Botanique national du Massif Central**	Départ salle des Loisirs	**Sortie découverte botanique** de 9h30 à 12h30
12 octobre	**Les Bout'Choux dunois**	Salle des Loisirs	**Atelier créatif** de 10h à 17h
19 octobre	**Un coup de cidre**	Longsagne	**Fête du pressoir** de 10h à 18h
Octobre et novembre	**Collectif des décorations de Noël**	Salle polyvalente	**Dates des ateliers à vérifier sur le site de la Mairie**
20 octobre	**Comité des fêtes**	Salle des Loisirs	**Foire aux livres**
Du 26 au 28 octobre	**ACE**	Salle des Loisirs	**Braderie**
31 octobre	**Paradis de Pablo**	Centre équestre	**Halloween**
9 novembre	**Les Bout'Choux dunois**	Salle des Loisirs	**Atelier créatif** de 10h à 17h
11 novembre	**Anciens combattants et Municipalité**	Monument aux morts	**Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918** à 11h
17 novembre	**École de musique de Bussière Dunoise**	Église	**Mickaël Vanca avec le Chœur des élèves** 16h00
30 novembre	**Les Bout'Choux dunois**	Salle des Loisirs	**Atelier créatif** de 10h à 17h
8 décembre	**ACE**	Salle des Loisirs	**Repas de Noël avec animation musicale** à 12h
14 et 15 décembre	**Comité des fêtes**	Salle des Loisirs	**Marché de Noël**
21 décembre	**Municipalité et bénévoles**	Bourg et église	**Fête de la Lumière** concert avec le Trio Rive Gauche

Impression ECP